

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

DU 02/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 02 avril 2019, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAY Gilles, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mrs GLAS Pascal, CHAY Gilles, DUPRET Gaël, SCHMISSER Roland, THOULOZE Philippe, RENSON Luc.

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, PAULIN Evelyne, Marie JULLIEN, Anne Marie GAILLARD, HOURSAL Eloïse, FAURE Arline

Absents : Mr GARCIA Grégory procuration à Mr DUPRET Gaël

Mr PIALOT Bernard procuration à Mr CHAY Gilles

Mme SKIERSKI Céline procuration à Mme FAURE Arline

Mr DESCAMPS Thomas, ABELLAN, LAURENT Syham

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 MARS 2019

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité moins une abstention, et une voix contre, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	17
VOTES : Pour	13
VOTES : Abstention	4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Date de la Convocation : 27/03/2019

COMMUNE

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril A 20 heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de Monsieur CHAY Gilles, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur PIALOT Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		444853.82		151125.34		595979.16
Opérations de l'exercice	1277058.09	1402809.61	523891.45	609277.63	1800949.54	2012087.24
Résultat de l'exercice 2018 Transfert SI BAS GARDON		125751.52 11763.08		85386.18 2226.51		211137.70
TOTAUX CUMULES	1277058.09	1847663.43	523891.45	762629.48	1800949.54	2 963 092.21
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		582368.42		238738.03		821106.45

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Présents : CHAY Gilles, GLAS Pascal, DUPRET Gaël, SCHMISSER Roland, THOULOZE Philippe, RENSON Luc, FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, PAULIN Evelyne, Marie JULLIEN, Anne-Marie GAILLARD, Eloïse HOURS, FAURE Arline

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Le Président,

Pour expédition conforme,

AFFECTATION DU RESULTATS

L'an deux mille dix-neuf, et le 02 avril 2019, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAY Gilles, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mrs GLAS Pascal, CHAY Gilles, DUPRET Gaël, SCHMISSER Roland, THOULOZE Philippe, RENSON Luc.

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, PAULIN Evelyne, Marie JULLIEN, Anne Marie GAILLARD, HOURSAL Eloïse, FAURE Arline, LAURENT Syham.

Absents : Mr GARCIA Grégory procuration à Mr DUPRET Gaël

Mr PIALOT Bernard procuration à Mr CHAY Gilles

Mme SKIERSKI Céline procuration à Mme FAURE Arline

Mr DESCAMPS Thomas, ABELLAN,

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 582 368.42 €

décide, l'unanimité moins 4 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

RÉSULTAT AU 31/12/2017 EXCÉDENT..... 444 853.82 €
Transfert SI BAS GARDON EXCEDENT 11763.08 €
AFFECTATION DU RESULTAT..... 0 €

RÉSULTAT AU 31/12/2018 EXCEDENT..... 125751.52 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/2018 EXPLOITATION..... 582368.42 €
1068- Exécution du virement à la section d'investissement..... 0 €
002 - Affectation à l'excédent reporté..... 582368.42 €
(Report à nouveau créditeur)

- Affectation complémentaire en réserves.....0 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 de la commune :

- Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à : 1 795762.42 €.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à : 613 600.00 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité moins 4 abstentions, le Budget Primitif 2019 de la commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite

- à la fin des contrats aidés il aurait lieu de créer des postes d'auxiliaire à durée déterminée (sans incidence financière sur le budget de la commune)
- au départ en retraite d'un Attaché il y a lieu de supprimer ce poste.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Décide de créer des emplois supplémentaires pour la continuité du service dans la limite ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Dit que le tableau des effectifs de la filière du personnel communal sera à compter du 1^{er} avril 2019 :

Grade des cadres d'emploi	:	Effectifs
---------------------------	---	-----------

Auxiliaires.....		23
Auxiliaires à durée indéterminée.....		6
Rédacteur		1
Adjoints techniques	6	
ATSEM	1	

Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget principal.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le taux des 3 taxes communales pour l'année 2019.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 voix contre,

Approuve cette proposition et fixe les taux 2019 ainsi :

Taxe d'Habitation 2019 : 8.16 %

Foncier Bâti 2019 : 28.41%

Foncier non Bâti 2019 : 73.23%

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures. Pour copie conforme

Séance levée à 21h15